

L'an deux mille dix-neuf, le 25 octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

**Présents :** Claude BUTTO, Gilles BOSC, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Karine GASPARIK, René JACOB), Caroline OLIVEIRA SOARES, Fabien SOURIAC.

**Absents excusés :** Monique DARLES, Lucien INFANTI (procuration donnée à Jean Pierre COSTES).

**Secrétaire de séance :** Patrick BUTTO.

**Date de convocation et d'affichage :** 17 octobre 2019.

**Approbation du compte-rendu de la réunion 21 août 2019.**

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **VII-1 : Rénovation de l'éclairage public du centre-bourg.**

Le centre-bourg comporte 33 points lumineux, vétustes et énergivores, ainsi répartis :

- 17 points lumineux supportés par des mâts de style,
- 10 points lumineux fixés sur des consoles de style scellées sur les murs des habitations,
- 6 points lumineux supportés par des mâts ordinaires.

Afin de rénover cet éclairage public et de réaliser des économies d'énergie le conseil municipal a décidé de remplacer tous ces points lumineux par des lampes LED et de profiter d'une proposition de subvention importante du SDEHG, avec 2 options :

- Conserver l'ensemble des supports, remplacement de tous les points lumineux par le SDEHG et prise en charge de la peinture des mâts de style par la municipalité,
- Remplacement des mâts de style par des mats classiques et remplacement tous les points lumineux par le SDEHG.

Les devis relatifs à ces deux options se présentent ainsi :

- 1<sup>ère</sup> option. Devis SDEHG 75 000,00 €HT, reste à charge de la commune 19 500,00 € + peinture des mâts de style 17 x 125,00 = 3 825,00 € HT (Devis fourni par Entreprise GOULTS 31530 St PAUL S/SAVE), soit un total de 23 325,00 € HT à la charge de la commune.
- 2<sup>ème</sup> option. Devis SDEHG 96 000,00 € HT, reste à charge de la commune 24 960,00 € HT.

**Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité :**

- **De conserver les mâts de style,**
- **D'approuver le devis de peinture proposé par l'entreprise GOULTS et de charger cette entreprise d'entreprendre les travaux.**

### **VII-2 : Subvention demandée par l'école élémentaire de Le Burgaud pour l'organisation d'une classe de découverte à Aspet.**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du RPI Saint Cézert Le Burgaud, les deux communes participent au financement des classes de découverte organisées par les écoles élémentaire et maternelle.

Il propose que la commune de Saint Cézert octroie une aide de 1 000,00 € à l'école élémentaire de Le Burgaud pour la classe de découverte organisée, du 14 au 16 octobre à Aspet.

**Après en avoir débattu les conseillers approuvent, à l'unanimité, d'octroyer 1 000,00 €, à l'école élémentaire de Le Burgaud, pour l'organisation de cette classe de découverte.**

### **VII-3 : Révision du Loyer de Monsieur DIETRICH.**

Monsieur et Madame DIETRICH sont locataires d'un logement communal sis 60 place du village à St Cézert. Actuellement, après application de l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, le montant mensuel du loyer est de 725,57 €.

Monsieur le Maire a proposé à M DIETRICH de soumettre au conseil municipal de ramener ce loyer à 600,00 € par mois avec, en contre partie, la récupération de la buanderie et d'une partie du jardin nécessaires à l'aménagement d'une salle de réunion communale accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur DIETRICH accepte cette proposition, à condition que lui soit laissé le temps de dégager tout ce qui est entreposé dans la buanderie.

**Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, d'accéder à la demande de M DIETRICH. Dès que la municipalité sera en mesure de disposer de la buanderie et de la partie du jardin permettant d'y accéder librement le loyer sera ramené à 600,00 € mensuels, base indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.**

**VII-4 : Approbation du devis de la SARL PETRAULT seule à avoir répondu à l'appel d'offres, concernant le marché : Gros œuvre, Charpente, Carrelage et Menuiseries, relatif à la construction de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite, lancé à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise HENRIC retenue lors du premier appel d'offres.**

Monsieur le Maire signale qu'à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise HENRIC un nouvel appel d'offres a été lancé. Seules les entreprises PETRAULT, BOURGADE ELEC et AB plombier ont répondu à cet appel d'offres en proposant les devis ci-dessous :

Marché	SARL PETRAULT Gros œuvre + Charpente + Carrelage + Menuiseries	SARL BOURGADE ELEC	AB PLOMBIER	TOTAL
HT	13 898,47	275,00	2 085,79	16 259,26
TVA	2 779,69	55,00	417,16	3 251,85
TTC	16 678,16	330,00	2 502,95	19 511,11

Après en avoir débattu les conseillers approuvent, à l'unanimité, ces devis.

**VII- 5 : Présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.**

Ce rapport approuvé par l'organe délibérant est présenté par le Maire au conseil municipal.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

**VII-6 : Approbation de l'avenant n° 2 relatif au marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire.**

Ce marché a été attribué à la CRM S.A.S  
CENTRALE DE RESTAURATION MARTEL  
ZA Bel Air rue des Artisans  
12000 RODEZ

Date de la notification du marché public : 10/06/2016,

Durée d'exécution du marché public : 3 ans + 1 an,

Montant du marché public

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT : 2,4419
- Montant TTC : 2,5762

**Cet avenant est approuvé, à la majorité, par les conseillers.**

**Informations diverses :**

- **Cérémonie du 11 novembre :**  
lundi 11 novembre, 11 heures.
- **Entrée de la commune de Belleserre dans le RPI Saint-Cézert Le Burgaud :**  
les discussions en cours ont pour objectif l'entrée de la commune de Belleserre dans le RPI Saint Cézert Le Burgaud à la date du 01 janvier 2020.

**Questions diverses :**

Le conduit qui draine les eaux pluviales du centre-bourg vers l'exutoire relié au Marguestaud est partiellement bouché. Ce conduit sera nettoyé.

**En l'absence d'autres informations ou questions diverses la séance est levée à 20h30.**